

**Mail de Patrick CHAIZE aux élus de l'Ain – 19 octobre 2017**

**Communiqué sur la proposition de loi**

**pour le maintien des compétences « eau » et « assainissement »**

**dans les compétences optionnelles des communautés de communes**

Comme vous le savez, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a élargi le bloc des compétences obligatoires des communautés de communes, qui comprend désormais l'eau et l'assainissement pour un transfert organisé en deux temps d'ici le 1er janvier 2020. Ainsi, les services de l'eau et de l'assainissement seront obligatoirement pris en charge par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Or, il s'avère qu'imposer un tel transfert de compétences vers l'intercommunalité entraînera une hausse du prix de l'eau et aura des conséquences néfastes sur la qualité du service public de l'eau.

Aussi, afin de défendre l'autonomie d'organisation des territoires en fonction de leur spécificité, nous avons avec mes collègues du Groupe Les Républicains au Sénat, fait adopter le 23 février 2017, par le Sénat unanime, un texte de maintien de la compétence « eau » et de la compétence « assainissement » dans les compétences optionnelles des communautés de communes.

Cette proposition de loi permet aussi aux communes de gérer les services ou, lorsqu'elles l'estiment nécessaire, de réaliser des investissements lourds ou répondre à certaines contraintes techniques, en les mutualisant dans des syndicats mixtes. Cette flexibilité dans la gestion garantit un prix compétitif de l'eau pour nos habitants, nos entreprises et nos agriculteurs.

Cette proposition de loi traduit la confiance que nous portons aux élus locaux, notamment des zones rurales ou périurbaines, où se concentrent les problèmes de gestion de l'eau.

Nos collègues députés du Groupe Les Républicains ont choisi d'inscrire cette proposition de loi sénatoriale à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale sur l'espace qui est réservé à leur initiative.

Le débat s'est tenu le jeudi 12 octobre 2017. A cette occasion, la majorité gouvernementale a refusé d'examiner ce texte, par une motion de procédure qui le renvoie en commission et qui arrête toute discussion, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Ce rejet traduit un véritable mépris pour les communes et les élus locaux et témoigne d'une méconnaissance des réalités de terrain.

La position de la majorité de l'Assemblée nationale et du Gouvernement est d'autant plus surprenante que la plupart des groupes politiques sont favorables à notre proposition de loi, cette initiative leur permettant d'adapter au mieux la gestion de leurs ressources en fonction des particularités des territoires.

Le Gouvernement et sa majorité, après l'annonce de la baisse des dotations, envisagent la suppression de la taxe d'habitation, dont la compensation par l'État est très incertaine, et persistent donc dans l'atteinte portée à l'autonomie des collectivités locales.

Soyez certains qu'avec mes collègues, nous continuerons à porter la voix des élus locaux, dans un esprit de responsabilité. Vous pouvez compter sur notre détermination s'agissant d'adopter un texte utile et de bon sens.